

L'écho du coteau

Avril 2021 Volume 17 - Numéro 1

Bulletin d'information publié par
la Municipalité de Sainte-Mélanie



Vivre, ce n'est pas attendre
qu'à l'orage passe,
c'est apprendre
à danser sous la pluie

Citation de Gandhi

Photo de
Marylou Malo Guertin



info@sainte-melanie.ca



sainte-melanie.ca



Mot de la mairesse de Sainte-Mélanie	3
Élections municipales 2021	7
Rubrique 1 - Je me présente en 2021	7
Services municipaux	10
Service des Loisirs et Culture	10
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	13
Service administratif	15
Service d'Urbanisme	16
Service des Travaux publics	17
Sécurité publique	18
Services MRC de Joliette	20
Transport offert dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19	20
Service aux aînés	20
Résidence D'Ailleboust	20
Organismes communautaires	21
Association québécoise de défenses des droits des retraités et préretraités de Saint-Mélanie (A.Q.D.R.)	21
Cercle de Fermières Sainte-Mélanie	21
Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie	22
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	22
Culture en Action	23
Entraide communautaire Sainte-Mélanie	23
Aide-mémoire	24

L'écho du coteau

Pour l'année 2021, la Municipalité a mandaté la compagnie Simon graphique pour concevoir le journal municipal. Exceptionnellement, les parutions de février et avril ont été regroupées pour ne faire qu'une seule édition, volume 17, numéro 1 – Avril 2021. Les prochaines éditions sont prévues pour juin, septembre et novembre. Une édition spéciale est prévue en décembre relative au budget 2022.

Les publications format papier sont distribuées gratuitement aux citoyens de Sainte-Mélanie qui en font la demande en nous contactant au 450 889-5871 poste 221. Votre abonnement se renouvelle automatiquement chaque année. Pour vous désabonner, veuillez nous aviser.

Vous pouvez également recevoir le bulletin municipal de façon électronique en nous faisant parvenir votre adresse courriel à info@sainte-melanie.ca. Nous vous ferons parvenir une alerte courriel qui indique qu'une nouvelle version est disponible en ligne.

Les publications du bulletin municipal sont disponibles en tout temps pour consultation sur le site Internet de la Municipalité de Sainte-Mélanie www.saintemelanie.ca.

Les personnes qui résident à l'extérieur de Sainte-Mélanie peuvent également recevoir les cinq publications format papier en s'abonnant auprès de la Municipalité. Des frais de 10 \$ sont requis pour un abonnement annuel.

Seuls les organismes à but non lucratif peuvent faire paraître un communiqué en déposant leur demande par courriel à info@sainte-melanie.ca deux semaines avant la date prévue de la parution. Le calendrier des dates de dépôt sera acheminé sous peu aux organismes de Sainte-Mélanie.



Conception graphique et mise en page de
Simon graphique.com
 Graphisme | Impression | Signalétique
 450.916.8773 info@simongraphique.com

Mot de la mairesse de Sainte-Mélanie

Françoise Boudrias



Je profite de ce premier numéro de l'année pour vous manifester, chères concitoyennes et chers concitoyens, tout mon attachement et mon dévouement à Sainte-Mélanie.

Malgré les impondérables qui ont retardé la première parution de l'année 2021, je tiens à NOUS souhaiter, pour 2021, de continuer notre traversée de ces temps difficiles, causés par la pandémie, dans la bienveillance, la confiance et la créativité pour aborder en toute sérénité le « vivre ensemble » qui se déploiera bientôt. Que cette nouvelle année soit riche en joie et débordante de santé et de prospérité !

Les plaisirs du plein air

Notre municipalité et notre région proposent des activités de plein air dans des décors bucoliques qui nous offrent l'occasion de partager des moments spéciaux en famille et de profiter des joies du plein air.

Nous avons eu l'opportunité de profiter de magnifiques pistes de ski de fond qui longent le domaine François sur les terres de monsieur Ange-Lys Vincent ainsi que d'un sentier de raquettes au village. Je tiens à remercier monsieur Vincent qui a généreusement initié cette belle activité qui perdure depuis plusieurs années au grand bonheur des mélaniennes et mélanien.

Remerciements

Le vendredi 26 mars, la rivière a fait des siennes et surpris plusieurs personnes ! Des résidents de la municipalité et celles environnantes ont eu plus que les pieds dans l'eau sans parler de l'anxiété de voir les embâcles suivis de la montée des eaux. Cette situation d'urgence m'a fait apprécier le travail d'équipe entre les pompiers et la Municipalité pour leurs interventions et la surveillance durant la fin de semaine.

Je tiens à remercier le dévouement qu'ont démontré les pompiers de Saint-Charles-Borromée, Hydro Météo, Gabriel Charette et Olivier Dubois du service des Travaux publics de la Municipalité et notre directeur général par intérim, Me François Alexandre Guay. Je souhaite bon courage aux personnes dont les résidences ou bâtiments ont été inondés.

La Semaine nationale de prévention du suicide

La Semaine nationale de la prévention du suicide s'est tenue du 31 janvier au 6 février 2021.

La Semaine nationale de prévention du suicide (SPS) a eu comme thème « Je mets l'espoir de l'avant ». Cet événement visait à faire tomber les tabous entourant le suicide et à faire connaître le numéro de la ligne d'intervention, soit le **1 866 APPELLE** (1-866-277-3553).



Le Centre de Prévention du Suicide de Lanaudière a d'ailleurs profité de la conférence pour glisser quelques mots sur l'effet de la pandémie sur la détresse. « C'est normal d'avoir de fréquentes bouffées d'anxiété, de découragement, d'exaspération face aux règles sanitaires, à l'isolement et à toutes leurs conséquences » a affirmé Éveline Laurin, coordonnatrice clinique au CPSL. « (...) il n'y a pas que les hôpitaux pour soutenir les gens qui vivent de la détresse psychologique. De nombreux organismes communautaires sur tout le territoire de Lanaudière sont disponibles pour répondre à différents besoins de la population », a-t-elle tenu à préciser.

Savoir reconnaître la détresse et connaître les ressources d'aide

Plus que jamais, il importe d'être bienveillant et attentif au bien-être de ceux qui nous entourent. C'est pourquoi le

CPSL vous invite à consulter leurs outils de sensibilisation, présentant les signes à surveiller pour aider les gens à reconnaître plus facilement la détresse et les aider à mieux y faire face. « Par ces outils, on a voulu redonner de l'espoir et du pouvoir d'agir aux gens dans une période où on peut avoir l'impression d'en avoir moins. Les temps sont durs, mais on peut continuer de veiller les uns sur les autres » a déclaré Ghislain Dufresne, humoriste et porte-parole du CPSL.

Si vous ressentez de la détresse, je vous encourage à consulter sans tarder et à demander de l'aide. C'est le premier pas vers une vie plus ensoleillée !

Nouvelle municipale

Au revoir Claude Gagné (Directeur général)

C'est avec un grand regret que je dois vous annoncer le départ de M. Claude Gagné, notre directeur général et secrétaire-trésorier. Monsieur Gagné est arrivé à la direction générale de Sainte-Mélanie le 26 mars 2007. Il cumule aujourd'hui 30 années d'expérience dans le milieu municipal dont 14 passées à la direction de Sainte-Mélanie à servir l'intérêt commun et le bien-être collectif. Durant ces années, il a été hautement estimé par les employés et les maires avec lesquels il a collaboré étroitement, soit messieurs Yves Beaulieu et Marcel Loyer ainsi que moi-même. Nous le remercions chaleureusement pour son dévouement, son intégrité, sa connaissance du milieu municipale, sa générosité et son écoute.

À mon arrivée au poste de maire en 2015, monsieur Gagné m'a fourni une aide précieuse et judicieuse dans la compréhension des dossiers et des enjeux municipaux de mes nouvelles fonctions. Au cours des années, j'ai pu constater sa grande capacité d'adaptation et son respect face aux responsabilités politiques, ce qui nous a permis de développer une complémentarité entre le politique et l'administratif. Nos échanges, nos discussions et son soutien technique accordé au conseil municipal sur le développement durable et les intérêts de la municipalité vont me manquer.

Monsieur Gagné poursuit sa carrière de directeur général et secrétaire-trésorier à la Ville de Fermont, sur la Côte Nord, et je n'ai aucun doute que ses compétences seront aussi très appréciées.

Monsieur Gagné, nous vous souhaitons bon succès dans vos nouveaux défis.



Saviez-vous que ?

La rivière L'Assomption est le plus important cours d'eau de la région de Lanaudière. Son nom en Attikamek est l'Outaragasipi, qui signifie « la sinieuse » ou « la tortueuse » en raison des nombreux méandres qu'elle emprunte sur le territoire.

Intérimaire

Pour assurer l'intérim au niveau de la direction générale de la Municipalité, le Conseil a retenu les services de Me François Alexandre Guay jusqu'à la nomination de son successeur. Par la suite, nous allons procéder, avec le soutien d'une firme de consultant, à la dotation et l'embauche permanente d'une personne pour assumer le poste de directeur général et secrétaire-trésorier.



Me François Alexandre Guay

Me Guay a été admis au Barreau du Québec en 2016 et a pratiqué en droit municipal et en fiscalité. De plus, il enseigne également le cours Droit et fiscalité à HEC Montréal.

Il est un résident de Sainte-Mélanie et est bien au courant des enjeux de notre municipalité puisqu'il siégeait à titre de membre citoyen sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU). Il ne fait aucun doute qu'il saura poursuivre les projets en cours et contribuer à l'avancement de l'éventail des services disponibles aux citoyens.

Loisirs et culture

Grand ménage au Centre des loisirs et au parc des Sables ce printemps!

Nous allons rafraîchir notre Centre des loisirs en agrandissant la salle des loisirs et en adaptant nos toilettes aux exigences d'aujourd'hui. De plus, nous allons prochainement apporter des transformations au parc des Sables en améliorant l'air de jeu et en renouvelant les modules de jeu. Nous souhaitons que le tout soit complété au début de l'été. Nous y travaillons fort!

Notre technicien en loisirs, Martin Alarie, ne chôme pas! Il est en train de nous préparer des activités pour le printemps et la saison estivale, le tout, dans une gymnastique organisationnelle que le contexte de la pandémie oblige. Pour toutes les activités que la Municipalité propose, il sera essentiel de respecter les obligations et les consignes de la santé publique du Québec, soit de maintenir la distanciation, porter le masque et se laver les mains.



Un appel aux artistes amateurs

Pour un spectacle dans le cadre des Mélapéros de cet été. **Vous êtes intéressés?** Appelez Martin Alarie au 450 750-7835.



Chasse aux cocos de Pâques

Une chasse aux cocos de Pâques a été lancée au parc des Sables le dimanche 4 avril de 10 h à midi.

Le lapin de Pâques est une créature qui, selon la tradition, distribue des œufs de Pâques colorés ou en chocolat, la veille du matin de Pâques.

Aujourd'hui, les œufs de notre chasse aux cocos sont en chocolat, mais à l'époque c'étaient des vrais! On allait les chercher directement à la ferme pour les décorer, les peindre et bien sûr les bénir afin de les manger à Pâques. L'œuf est associé au renouveau de la vie! Selon la légende, si l'on enterre un œuf véritable au pied d'un arbre durant 100 ans, le jaune se transformerait en diamant! Vivrez-vous assez vieux pour l'expérimenter vous-même?

Camp de jour

Le camp de jour pourra accueillir cette année 91 enfants afin de respecter les consignes de prévention de la COVID-19 émises par la santé publique du Québec. De plus, les locaux de l'école Ste-Hélène que nous utilisons généralement pour le camp de jour, seront relocalisés ailleurs pour cause de rénovation. Afin de se plier à toutes ces contraintes et de limiter les contacts entre les bulles, le conseil municipal a décidé d'offrir 4 forfaits dont la tarification est indiquée à la page 10. La politique familiale offerte en soutien aux familles reste applicable à partir du 2^e enfant. Le camp de jour sera ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 17 h. **La journée d'inscription se tiendra le mercredi 14 avril de 9 h à 20 h à la salle municipale.** Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Martin Alarie au 450-750-7835.

La bibliothèque municipale Louise-Amélie-Panet

Un des éléments vitaux d'une société dynamique est la culture. Elle s'exprime dans la manière de raconter nos histoires, de fêter, de nous rappeler le passé, de nous divertir et d'imaginer l'avenir. Outre sa valeur intrinsèque, la culture apporte de précieux avantages sur le plan social et économique.

La bibliothèque contribue à développer notre culture générale et il est essentiel de la travailler et la cultiver dès le plus jeune âge. Cultiver notre culture permet de développer à la fois son intelligence, ses centres d'intérêts et son sens critique.

Tout en respectant les consignes de la santé publique du Québec, la bibliothèque est maintenant ouverte aux citoyens! Notre coordonnatrice, Ghislaine Beaufort, nous mijote inlassablement des propositions d'activités culturelles. Pour en savoir davantage, je vous propose de consulter la page Facebook de la Municipalité et la page 13 et 14 du journal municipal.

Je porte une attention particulière au grand dévouement des employés de la Municipalité qui, avec beaucoup de cœur, continuent d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens en plus d'assurer le suivi des dossiers de la Municipalité. La situation pandémique oblige la Municipalité à maintenir le bureau municipal fermé au public. Cependant, les services demeurent actifs. Vous pouvez communiquer avec la Municipalité au 450 889-5871 ou par courriel à info@sainte-melanie.ca.

UN GRAND MERCI aux bénévoles de la Bibliothèque, de l'entraide communautaire, Culture en Action, La Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust, AQDR, Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie, Comité de Jumelage, Cercle de Fermières et la Résidence d'Ailleboust qui poursuivent leur mission dans ce contexte particulier. Leur présence dans le milieu est précieuse.

Soccer de Sainte-Mélanie

L'Association de soccer de Sainte-Mélanie est en train de planifier sa saison et pour sa réussite, l'Association a un besoin urgent de parents bénévoles, de responsables et d'entraîneurs pour permettre d'offrir du soccer amical aux enfants âgés de 6 à 12 ans les mercredis soirs de 18h45 à 20h00. Si vous êtes intéressés à participer et vous impliquer, vous pouvez contacter Martin Lépine au 450 889-2342. J'en profite pour dire un gros merci à Martin Lépine pour toutes ces années d'implication auprès des enfants.





Sensibilisation

J'aimerais prendre ces quelques lignes pour sensibiliser les citoyennes et citoyens de certaines actions qui ont des impacts sur la sécurité.

Plusieurs parents conduisent leur(s) enfant(s) à l'école tous les matins et les reprennent à la fin des cours. Malheureusement, plusieurs parents, résidents et professeurs constatent **l'indiscipline des parents automobilistes, qui ne respectent pas les consignes de sécurité**, des panneaux de signalisation, des va-et-vient des autobus et se stationnent devant les entrées privées, **mettant ainsi en danger la vie des enfants. Ça ne prend qu'un moment d'inattention pour qu'un accident soit si vite arrivé!** Cette situation observée me fait poser des questions. Les parents sont-ils obligés d'aller reconduire les enfants à la porte de l'école? Est-ce que prendre une marche pour les enfants à partir d'un autre coin de rue serait bon pour leur santé et leur sécurité? Il est certain que **pour assurer la sécurité des enfants**, les parents doivent trouver une solution concernant les embouteillages devant l'école.

Élections municipales 2021

Des élections municipales auront lieu au Québec en novembre 2021. Plusieurs d'entre vous ont sûrement déjà songé à poser leur candidature au poste d'élu municipal.

Plusieurs questions peuvent surgir telles que « Qui peut poser sa candidature? Quel est le rôle d'un conseil municipal? Quel est le rôle des élus municipaux? Quelle est la charge de travail? Quelle est la fréquence des rencontres? ».

Pour vous aider à mieux comprendre le rôle d'un conseil municipal et vous aider à prendre votre décision, vous découvrirez au fil des éditions du journal municipal, une section intitulée « Rubrique Élections municipales 2021 » qui abordera ces questions et présentera de manière plus générale tout ce que vous devez savoir sur le poste d'élu municipal.

Au-delà de la charge publique, c'est dans le désir de travailler ensemble que nous pouvons faire progresser notre village tel que nous le souhaitons et ce, dans le respect et la compréhension du bien commun.

Plus que jamais, en ces temps singuliers, il est important de faire sourire nos yeux derrière notre masque, de pratiquer le respect et la patience qui « **ZENnifie** » nos vies et celles des autres.

Je vous souhaite de passer de bons moments pour profiter des dernières lueurs de l'hiver, tout en accueillant la lumière et la chaleur du printemps!

Françoise Boudrias, Votre Mairesse

Élections municipales 2021



Rubrique 1 - Je me présente en 2021

Extrait de la documentation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Municipalité de Sainte-Mélanie est un milieu de vie exceptionnel en plein développement qui possède un véritable dynamisme économique et social. Si les infrastructures et les services sont essentiels pour notre municipalité, le développement de notre tissu socio-économique se concrétisera par une vision du développement durable. On entend par développement durable les progrès permettant de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs. Pour la vision de durabilité dans le développement, elle se base sur quatre dimensions ou piliers soit, la croissance économique, l'inclusion sociale, l'équilibre environnemental et la culture.

La vitalité des villages commence avec le désir d'agir ensemble dans une vision de développement durable et dans le respect des différences et au-delà des simples intérêts personnels.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, si vous aimez travailler pour le bien commun, si vous désirez faire valoir les intérêts des citoyennes et citoyens, participer à la prise de décision et participer au développement, les lignes suivantes pourront vous intéresser.

Cette rubrique a été conçue principalement pour informer les personnes qui désirent se présenter à un poste de membre au sein du conseil municipal. Elle contient les renseignements nécessaires pour se familiariser avec les principales règles relatives à l'élection et au milieu municipal. Les informations qui sont partagées à cette rubrique font parties du document « Je me présente » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Les Municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à celles et ceux qui souhaitent s'engager.

- *La vie municipale a besoin de femmes engagées*
- *La vie municipale a besoin de jeunes engagés*
- *Engagement de la candidate ou du candidat*

La vie municipale a besoin de femmes engagées

Les femmes constituent la moitié de la population et contribuent à l'avancement de la société. Il est important qu'elles prennent part aux décisions municipales, à titre d'éluës. Au terme de l'élection municipale générale de 2017, on ne comptait que 18,9 % de femmes à la mairie et seulement 34,5 % aux postes de conseillères municipales.

L'augmentation du nombre de candidates et d'éluës au sein des conseils municipaux constitue un enjeu de taille pour la santé démocratique.

Aux élections municipales de 2021, présentez-vous pour :

- *Avoir un impact direct sur votre communauté et prendre part aux décisions qui influencent le quotidien des citoyennes et des citoyens;*
- *Éclairer la prise de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes;*
- *Créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes; et*
- *Contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.*

Je vous recommande d'aller visiter le Facebook du réseau des Femmes Éluës de Lanaudière qui suggère des services de mentorat et des conférences inspirantes. Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez les contacter également par courriel femmeselueslanau@yahoo.ca.

Le réseau des Femmes Éluës de Lanaudière offre des activités diffusées par zoom et les inscriptions se font par courriel lilifall@hotmail.com. Les prochaines sont : Se faire entendre, se faire comprendre, se faire écouter offert le vendredi 2 avril de 9h30 à 11h15, Communauté de pratique-campagne électorale offert le vendredi 14 mai de 9h à 11h30.

Si vous désirez de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le document « Pour une présence accrue des femmes en politique municipale », un changement au bénéfice



Votre recensement.

Votre collectivité.

Votre avenir.



Statistique Canada embauche des employés locaux pour le Recensement de 2021!

FM-139-21

Les écoles, le logement ainsi que les services de santé et d'urgence sont tous planifiés au moyen des données du recensement.

Nous embauchons environ 32 000 employés du recensement en vue de dénombrer chaque personne au Canada.

- Le taux de rémunération varie de 17,83 \$ à 21,77 \$ de l'heure selon le poste, en plus des dépenses admissibles.
- Les dates de début et de fin d'emploi varient selon le poste et le lieu, entre mars et juillet 2021.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, principalement les soirs et les fins de semaine.
- Dans le contexte actuel de la COVID-19, nous nous engageons à assurer la sécurité de nos employés en tout temps.

Aidez votre collectivité à planifier l'avenir — **postulez dès maintenant!**

www.recensement.gc.ca/emplois

ATS (un appareil de télécommunication pour personnes sourdes): **1-833-830-3109**

Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

de l'ensemble des Québécoises et des Québécois. D'autres outils sont également mis à la disposition des femmes pour les inciter à poser leur candidature. Pour en savoir davantage, visitez le site Web du Secrétariat à la condition féminine.

La vie municipale a besoin de jeunes engagés

Des gens de tous les horizons décident de poser leur candidature à un poste électif dans leur municipalité.

Aux élections municipales de 2021, présentez-vous si :

- Vous êtes intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;
- Vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- Vous êtes porteur d'idées nouvelles; et
- Vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche.

Engagement de la candidate ou du candidat

Accepter de devenir candidat aux élections municipales, c'est

- Faire campagne pour promouvoir sa vision du développement de la municipalité;
- Faire le choix d'investir du temps pour représenter les gens de sa communauté;
- Souhaiter être à l'écoute des préoccupations de la population;
- Témoigner d'un intérêt pour les dossiers qui sont du ressort de la municipalité : Environnement, aménagement et urbanisme, développement économique local, développement communautaire, loisirs et culture, etc.; et
- Avoir envie de prendre part à des assemblées, des commissions et des comités qui permettent de faire progresser les enjeux locaux.

Conseil municipal et élus

Les élués et élus réunis en conseil représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité et en administrent les affaires.

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité et de son développement. Lorsqu'il décide des orientations et des

priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une séance tenue selon les règles.

Le conseil veille à la qualité de vie de sa communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt du bien commun des citoyennes et citoyens de l'ensemble de la municipalité qu'ils représentent et seulement lors des séances du conseil, sous forme de règlement ou de résolution

Individuellement et en dehors des séances du conseil, les élués et élus n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la Municipalité, ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir. Le conseil prend généralement ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement deux fois par mois (une plénière et un conseil municipal public), mais peut le faire plus souvent. Il peut être appelé à former des comités et aussi convoquer des séances extraordinaires.

Dans l'exercice de leurs responsabilités et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur la directrice générale ou le directeur général, ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux qui connaissent la réalité des besoins de la Municipalité et qui assurent la continuité d'un conseil municipal au conseil municipal suivant.

Composition du conseil et nombre de conseillers

Le conseil d'une municipalité de moins de 20 000 habitants comprend une mairesse ou un maire et six conseillères municipales ou conseillers municipaux, à moins que la municipalité n'ait adopté un règlement divisant son territoire en districts électoraux. Lorsque la municipalité n'est pas divisée en districts, les électrices et électeurs votent pour tous les postes de conseillères ou de conseillers ainsi que pour le poste de mairesse ou de maire.

Dans le cas, d'une municipalité divisée en districts électoraux, comme c'est le cas pour la Municipalité de Sainte-Mélanie, les électrices et électeurs votent donc pour le poste de conseillère ou conseiller de leur district et pour le poste de mairesse ou de maire.

Durée des mandats

Le mandat des élués et élus municipaux est de quatre ans, soit la période entre deux élections générales, à l'exception du mandat des membres du conseil élus lors d'une élection partielle.

Responsabilités

Le rôle principal du conseil est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté.

La nature des questions soumises au conseil peut varier selon la municipalité, mais tout conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité. Le conseil assume les droits et devoirs dévolus par les principales lois, soit la Loi sur les cités et villes ou le Code municipal du Québec, de même que par certaines lois connexes, comme la Loi sur la fiscalité municipale, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et autres qui peuvent s'ajouter.

Ainsi, le conseil peut décider des orientations pour divers aspects de la qualité de vie de la communauté, dont le développement économique, l'environnement, l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées, le développement communautaire, les loisirs et la culture, etc.

Une personne élue doit déclarer les situations qui pourrait être conflictuelle entre les intérêts personnels et les intérêts de la municipalité. En situation de conflit d'intérêts, elle ou il ne participe pas aux discussions ni au vote.

Mairesse ou maire

La personne élue mairesse ou maire représente l'ensemble de la population de la municipalité.

Les principales responsabilités de la mairesse ou du maire sont :

- De présider les séances du conseil et de travailler en collégialité avec les conseillères municipales ou conseillers municipaux;
- D'assumer son droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur le fonctionnement des services municipaux.
- D'acheminer les mandats confiés par le conseil à l'appareil administratif municipal, superviser l'application des règlements et des résolutions et communiquer toutes informations jugées d'intérêt public.

En tout temps, la mairesse ou le maire participe à la prise de décisions lors des séances du conseil, mais n'est pas dans l'obligation de voter. Dans une situation d'urgence qui menace la vie ou la santé de la population ou l'intégrité de l'équipement municipal, la mairesse ou le maire peut, de son propre chef, autoriser les dépenses et attribuer les contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation.

La mairesse ou le maire doit spécialement veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi.

De plus, la mairesse ou le maire participe aux rencontres des comités de sa municipalité et à d'autres instances démocratiques, comme le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC de Joliette) et comme représentant au sein des conseils d'administration ou comités de la MRC. Elle ou il peut être appelé à occuper le poste de préfète ou de préfet de sa MRC.

Conseillère ou conseiller

Plusieurs fonctions des conseillères ou conseillers influencent des décisions importantes pour leur milieu.

En plus d'assister aux séances du conseil et d'y faire valoir les intérêts des citoyens de la municipalité, les conseillères et conseillers peuvent :

- Éclairer le conseil sur des sujets particuliers;
- Participer à des commissions ou à des comités;
- Être présent pour des dossiers qu'ils devront approfondir afin de soutenir le conseil dans leurs décisions.

Les conseillères et les conseillers doivent voter à chaque proposition débattue lors des séances du conseil, sauf s'ils sont en situation de conflit d'intérêts. Ils peuvent aussi être appelés à agir à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant à certaines conditions.

Pour en savoir davantage sur le rôle du conseil municipal et des élus, veuillez consulter le Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca.

Si vous avez des questions concernant le rôle des élus, je demeure disponible pour vous répondre avec intégrité

Françoise Boudrias

Mairesse



Services municipaux

Service des Loisirs et Culture



NOUVEAUX FORFAITS

La Municipalité de Sainte-Mélanie a décidé de vous offrir non pas un seul forfait, mais 4 forfaits permettant à vos enfants de passer un bel été en compagnie de nos animatrices et animateurs du camp de jour qui se déroulera sur une période de 8 semaines, soit du 28 juin au 20 août 2021, du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures.

INSCRIPTION

Le mercredi 14 avril 2021 de 9h à 20h à la salle municipale

La journée des inscriptions se tiendra à la salle municipale, située au 10, rue Louis-Charles-Panet. En raison de la pandémie de la COVID-19, nous ne pouvons accueillir que 91 enfants.

*La politique d'aide financière est applicable sur la tarification du camp de jour à partir du deuxième enfant. Le rabais ne s'applique pas sur les frais d'inscription de 25\$.

<p>FORFAIT 8 SEMAINES</p> <p>DU 28 JUIN AU 20 AOÛT</p> <p>TARIF</p> <p>Premier enfant: 545\$ (25\$ frais d'inscription + 520\$ tarif du camp de jour)</p> <p>Deuxième enfant: 415\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 25%*)</p> <p>Troisième enfant: 285\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 50%*)</p>	<p>FORFAIT 6 SEMAINES</p> <p>DU 28 JUIN AU 16 JUILLET ET DU 2 AU 20 AOÛT</p> <p>TARIF</p> <p>Premier enfant: 415\$ (25\$ frais d'inscription + 390\$ tarif du camp de jour)</p> <p>Deuxième enfant: 317.50\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 25%*)</p> <p>Troisième enfant: 220\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 50%*)</p>	<p>FORFAIT 4 SEMAINES</p> <p>DU 28 JUIN AU 23 JUILLET</p> <p>TARIF</p> <p>Premier enfant: 285\$ (25\$ frais d'inscription + 260\$ tarif du camp de jour)</p> <p>Deuxième enfant: 220\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 25%*)</p> <p>Troisième enfant: 155\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 50%*)</p>	<p>FORFAIT 4 SEMAINES</p> <p>DU 26 JUILLET AU 20 AOÛT</p> <p>TARIF</p> <p>Premier enfant: 285\$ (25\$ frais d'inscription + 260\$ tarif du camp de jour)</p> <p>Deuxième enfant: 220\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 25%*)</p> <p>Troisième enfant: 155\$ (25\$ frais d'inscription + rabais de 50%*)</p>
--	---	---	---



Pour plus d'informations, veuillez contacter Martin Alarie, technicien en loisirs au 450 750-7835

Lors de la journée d'inscription, nous vous demandons de respecter les normes établies par la santé publique. Vous aurez à compléter un formulaire d'inscription et une fiche de santé pour chacun de vos enfants.

Lors de la journée d'inscription, nous vous demandons de respecter les normes établies par la santé publique.

PARC RÉGIONAL DES CHUTES MONTE-À-PEINE-ET-DES-DALLES

Saviez-vous que le parc possède 22 sites de camping sauvage ? De quoi vous ressourcer en pleine nature ! Vous aurez ainsi accès à 21 km de sentiers pour découvrir et explorer la faune et la flore, parfois surprenantes !

GRANDE NOUVELLE : cet été, le parc vous propose une toute nouvelle activité : des visites guidées pour découvrir plus de 12 espèces de fleurs comestibles ! Un parcours de 3 h qui vous charmera par les richesses dont la nature regorge !

Legende:
1. LA GAUVE
2. JARDIN DES CÉDRAS
3. OSERELLE
4. MERLE D'AMÉRIQUE
5. BAÏE À OUELE ROUSSE
6. PIC ROUSSE
7. GELANETTE HAPPÉE
8. PÉRIANNE
9. AUTOUR DES PALOCHES
10. BRAMANT À GORGE BLANCHE
11. PIC CHEVAL
12. PÉRIANNE À CROQUIS JAUNE
13. GÉRI BÉLU
14. CANGORAL À PISTON ROUGE
15. PIC FLAMBOYANT
16. BUGE À ÉPAULETTES
17. OUBOU À TÊTE ROUGE
18. OUBOU À TÊTE ROUGE
19. MERLELEU DE L'EST
20. MOUSQUER CHAT
21. MOUSQUER CHAT
22. PARULINE À TÊTE CENDRÉE

Contactez-nous au 450 883-6060 pour plus d'informations pour le camping ou pour vous inscrire pour les visites guidées sur les plantes comestibles. Faites vite, les places sont limitées !

Samedi 19 juin 2021
Samedi 17 juillet 2021
Samedi 14 août 2021
Samedi 11 septembre 2021
Linda Gadoury, directrice générale

Association de soccer Sainte-Mélanie

Si les normes de la santé publique le permettent, le soccer estival pourra être offert cet été. Toutefois, pour planifier la saison de soccer, nous avons besoin de gens qui veulent s'impliquer au sein de l'Association que ce soit comme entraîneur ou personne responsable d'encadrer des jeunes âgés de 6 à 12 ans.

Les pratiques amicales de soccer se tiendront les mercredis de 18h45 à 20h00.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Martin Lépine au 450 889-2342.

UNE FICHE PAR ENFANT

Si vous avez plus d'un enfant, veuillez vous rendre sur le site de la Municipalité www.sainte-melanie.ca pour obtenir d'autres copies de la fiche de renseignements



Informations sur l'enfant

Nom de l'enfant	
Date de naissance	
Numéro d'assurance maladie	
Année scolaire 2020-2021	

Autres renseignements sur l'enfant

Veuillez inscrire ici tout renseignement utile sur l'enfant, c'est-à-dire toutes les allergies (Epipen, s'il y a lieu), toutes particularités comportementales et toutes informations utiles à l'animateur de l'enfant.

Coordonnées des parents ou tuteurs

Nom du parent/tuteur		Nom du parent/tuteur	
Adresse		Adresse	
Ville et code postal		Ville et code postal	
Numéro de téléphone		Numéro de téléphone	
Cellulaire		Cellulaire	
Courriel		Courriel	

Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom		Nom	
Téléphone		Téléphone	
Cellulaire		Cellulaire	
Lien avec l'enfant		Lien avec l'enfant	

Horaires : de 8h00 à 17h00, du lundi au vendredi

Veuillez indiquer le forfait choisi:

8 semaines / 6 semaines / 4 semaines (28 juin au 23 juillet) / 4 semaines (26 juillet au 20 août)

Je, soussigné (e), accepte les conditions de l'inscription et reconnais avoir pris connaissance des règlements s'appliquant aux activités « Camp de jour 2021, règlements ».

Date : _____ X _____ X _____



HEURE DU CONTE- SPÉCIAL PÂQUES

Samedi 3 avril à 10h. Mam'orange et Mlle Coquette proposent la lecture de contes inspirés de Pâques suivis d'un bricolage. À la bibliothèque ou en direct sur la plateforme ZOOM. Inscription obligatoire sur [Eventbrite](#) ou au 450 889-5871 poste 239.



CHASSE AUX COCOS DE PÂQUES

Dimanche 4 avril de 10h à 12h au parc des Sables. À Pâques, sortez jouer dehors en famille, faites appel à votre sens de l'observation et partez à la découverte de cocos et de surprises que notre lapin a caché ! Distanciation physique par bulles familiales et respect des mesures sanitaires.



PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ ET CASSE-TÊTES

À partir de mai 2021. Saviez-vous que la bibliothèque est dotée d'une collection de près de 50 jeux de société et 30 casse-têtes pour tous les goûts et pour tous les âges ? Le prêt à la maison de jeux de société et casse-têtes sera autorisé aux adultes et les usagers de moins de 18 ans seront autorisés à emprunter les jeux et casse-têtes pour utilisation sur place en bibliothèque.



CLUB DE LECTURE ADULTE

Mardis 13 avril et 15 juin à 13h. Partage et découverte de coups de coeur littéraires.



EXPOSITIONS

Jusqu'au 21 avril - Loin des yeux près du coeur. Photographies

Du 25 avril au 7 juillet - Vernissage le 25 avril de 10h à midi Passion. Photographies grands formats prises aux Jeux Paralympiques de Pékin 2008 par Jean-Baptiste Benavent.



BIBLIOTHÈQUE LOUISE-AMÉLIE-PANET

940, route Principale, Sainte-Mélanie (Qc) J0K 3A0
450 889-5871 poste 228

Ghislaine Beaufort, coordonnatrice: 450 889-5871 poste 239

Heures d'ouverture:

Mardi 15h30 à 18h - Mercredi 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h30 à 12h
Fermeture le 4 avril, 23 mai et du 18 juillet au 31 août 2021

Service administratif

Compte de taxes municipales 2021

Le compte de taxes municipales est généré une fois par année et est acheminé uniquement aux propriétaires d'immeuble. Si vous vendez votre propriété en cours d'année, vous devez transmettre votre compte de taxes municipales aux nouveaux propriétaires lors de la transaction chez le notaire.

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes municipales en trois versements aux dates indiquées sur les coupons détachables qui sont au bas de votre compte : 30 mars, 30 juin et 30 septembre.

En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la santé publique du Québec, nous vous invitons à limiter vos déplacements et à privilégier les modes de paiement suivants :

De façon électronique via Internet. Lors d'une première inscription sur AccèsD, veuillez d'abord choisir:

- Le champ fournisseur « Municipalité Ste-Mélanie »;
- La catégorie « Taxes municipales »; et
- Ajouter une facture pour chaque immeuble que vous détenez. Veuillez ne prendre que les **10 premiers CHIFFRES** sans espace, ni tiret qui correspond au matricule attribué à chacune de vos propriétés.

Vous pouvez programmer d'avance vos paiements en choisissant les dates de versement inscrites ci-haut.

Vous pouvez nous acheminer une série de chèques postdatés aux dates d'échéance accompagnée des coupons détachables situés au bas de chacun de vos comptes de taxes. Vous pouvez les déposer dans la boîte aux lettres sécurisée située à l'extérieur de l'Hôtel de Ville ou les poster au 10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0.

Créancier hypothécaire

Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, il est de votre responsabilité de transmettre une copie de votre compte de taxes municipales à votre prêteur hypothécaire. Par la suite, assurez-vous que celui-ci effectue le paiement de vos taxes conformément aux dates d'échéances.

Changement d'adresse

Il est très important que vous nous fassiez connaître votre nouvelle adresse en vous servant de l'endos de votre coupon de remise. Vous pouvez nous acheminer vos nouvelles coordonnées par télécopieur au 450-889-4527, par courriel à info@sainte-melanie.ca ou par la poste. La Municipalité

utilise les données de l'année antérieure pour préparer et expédier les comptes de taxes municipales. Si votre dossier n'est pas à jour, vous pourriez subir des frais d'intérêts en raison de la réception tardive de votre compte.

Taxes scolaires

La Municipalité de Sainte-Mélanie ne s'occupe pas de l'émission des comptes de taxes scolaires ni d'en faire l'encaissement. À ce sujet, veuillez communiquer avec le Centre de services scolaires des Samares :

Par téléphone : 450 758-3555

Par courriel : taxes@cssamares.qc.ca

Par courrier : 4671, rue Principale
Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0.

Séances du conseil

Veuillez noter qu'en raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la santé publique du Québec, plusieurs séances du conseil municipal ont été tenues à huis-clos et en visioconférence en 2020 et il en sera de même pour 2021 jusqu'à nouvel ordre. Notez que les enregistrements vidéo de ces séances sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-melanie.ca - « Politiques et publications - Séances du conseil ». Ces mesures feront l'objet de révision au besoin selon les directives de la santé publique du Québec. Merci de votre compréhension !

Voici les dates des séances ordinaires pour l'année 2021:

7 avril, 5 mai, 2 juin, 7 juillet, 11 août, 1^{er} septembre, 6 octobre, 1^{er} décembre et 13 décembre (Adoption du budget 2022).

Prenez note également qu'en raison du scrutin municipal du 7 novembre 2021, il n'y a pas de séance ordinaire en novembre 2021.

Fermeture du bureau municipal

Le 24 mai	Le lundi de la fête des Patriotes
Le 24 juin	Le jeudi de la fête Nationale
Le 5 juillet	Le lundi de la fête du Canada
Du 19 juillet au 30 juillet	Vacances annuelles
Le 6 septembre	Le lundi de la fête du Travail
Le 11 octobre	Le lundi de l'Action de Grâce



Pour obtenir de l'information

Toute demande d'information doit se faire par téléphone au 450 889-5871 poste 224 ou par courriel urbanisme@sainte-melanie.ca.

Pour formuler et déposer vos demandes de permis

N'oubliez pas qu'avant de réaliser quelques travaux que ce soit (rénovation, construction, etc.), vous devez remplir un formulaire de demande de permis ou certificat et y annexer tous les documents requis. Les formulaires de demande de permis sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca/amenagement-environnement-et-urbanisme/ ainsi que divers dépliants informatifs.

Vous pouvez acheminer votre formulaire de demande de permis par courriel à urbanisme@sainte-melanie.ca ou le déposer dans la boîte aux lettres sécurisée située à droite de l'entrée de l'Hôtel de Ville. Nous récupérons son contenu quotidiennement.

À la suite de l'analyse de votre demande de permis pouvant aller jusqu'à un mois, l'inspecteur vous contactera par téléphone pour vous indiquer la marche à suivre pour

récupérer votre permis selon la situation. **Votre permis entre en vigueur uniquement lorsque vous avez apposé votre signature et effectué votre paiement.**

Veuillez prendre note que vous êtes obligé d'avoir un permis en vigueur durant la période des travaux, sinon cela contrevient à l'une des dispositions du règlement et vous êtes passible d'une amende.

Abri temporaire

L'article 7.5.3 du règlement de zonage numéro 228-92 stipule que les bâtiments et usages temporaires sont autorisés sur le territoire de Sainte-Mélanie du 15 octobre au 15 avril. À compter du 15 avril, vous devez commencer à démonter votre abri temporaire (structure et toile).

Entretien des terrains

Lors de travaux, nous demandons la coopération des citoyens pour ne pas laisser des matériaux de construction traîner sur leur terrain. Vous ne pouvez pas déposer vos matériaux de construction dans votre bac à ordures ni en bordure de chemin lors de la collecte des encombrants. Vous devez soit procéder à la location d'un conteneur ou vous départir des matériaux au Centre de tri et Éco-parc situé au 1481, rue Raoul-Charette à Joliette. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'Éco-parc au 450 759-9007.

Tony Turcotte

Inspecteur en bâtiment et en environnement

urbanisme@sainte-melanie.ca

Téléphone : 450 889-5871 poste 224

Télécopie : 450 889-4527

Le service des Travaux publics et hygiène a pour fonction d'effectuer ou de superviser l'entretien général de tous les biens de la Municipalité, notamment le réseau routier, l'aqueduc, les égouts sanitaires et pluviaux. Ce service est également responsable de la production et le traitement de l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des parcs et espaces verts, les opérations reliées à l'enlèvement de la neige, à l'épandage du sel et au déneigement des trottoirs le bon fonctionnement du réseau d'éclairage des rues et l'installation et l'entretien des panneaux de signalisation.

Signallement

Nous vous suggérons d'utiliser l'application VOILA pour signaler un problème non urgent (nid de poule, lumière de lampadaire brûlée, animal mort, tout problème relié à la signalisation...). Cette application est gratuite à partir de votre cellulaire www.appvoila.com. Vous pouvez également contacter le contremaître des Travaux publics en lui laissant un message détaillé du problème au 450 889-5871 poste 236. Soyez assuré que votre requête sera prise en considération et un retour d'appel sera fait dans les meilleurs délais si nécessaire.

Pour toutes demandes ou plaintes ayant trait à un **autre service** que celui des Travaux publics, veuillez contacter la Municipalité au 450 889-5871 et choisir l'option qui correspond au département concerné.

Pour toutes **urgences** concernant l'état du réseau routier municipal ou les réseaux d'aqueduc et d'égout, vous pouvez contacter le service des Travaux publics au 450 803-0825.

Pour toutes demandes concernant l'état des rues privées, veuillez vous référer à l'Association des propriétaires de votre domaine.

Pour toutes **urgences** concernant l'état du réseau routier du **ministère des Transports du Québec (MTQ)**, veuillez composer le 511 et choisir l'option 2 pour signaler en tout temps un incident. Routes du MTQ: Route 348, Principale, rang du Domaine, route de Sainte-Béatrix, chemin du Lac Sud, 2^e rang, route Baril.

Avis aux abonnés de la station de pompage des Muguets



Nous remarquons depuis quelques temps une augmentation de matières non dégradables jetées dans les toilettes, telles que guénilles, lingettes humides pour bébé ou de style Lysol...

Ces matières causent d'énormes problèmes comme l'usure prématurée ou le bris des pompes en plus de l'augmentation du temps des employés consacrés à déprendre ces matières non dégradables et l'ajout des frais de réparation. Cette facture est divisée entre les utilisateurs de la station de pompage des Muguets dont le secteur est délimité par les Sablons fleuris. Les rues de l'Harmonie, de la Providence et la rue des Cosmos ne font pas partie de ce secteur. Le service des Travaux publics et la Municipalité vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration!

Consommation de l'eau potable avec modération

Durant l'été, la consommation d'eau augmente considérablement en raison de l'utilisation des piscines, arrosage de jardins et autres. De plus, une longue période de sécheresse nécessite une interdiction de l'utilisation extérieure de l'eau potable afin de protéger nos ressources en eau. L'arrosage de la pelouse pendant trois heures requiert plus de 2 000 litres d'eau.

Nous invitons la population à adopter des comportements responsables dans l'utilisation de l'eau potable.

Gestes que vous pouvez poser pour réduire la consommation d'eau potable:

- Ne pas tirer la chasse des toilettes inutilement;
- Réparer une toilette qui coule;
- Fermer le robinet lors du brossage de dents;
- Ne démarrer la laveuse ou le lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins;
- Laver la voiture avec un seau d'eau plutôt qu'avec le tuyau d'arrosage;
- Éviter les arroseurs oscillants pour la pelouse à l'avantage des tuyaux perforés ou du goutte-à-goutte;
- Privilégier un aménagement paysager ayant plus de couvre-sols, paillis, arbres, arbustes que de gazon;
- Récupérer l'eau de pluie;
- Ne pas arroser la pelouse abondamment (1 pouce d'eau par semaine suffit);
- Garder sa piscine couverte en dehors des périodes d'utilisation pour éviter l'évaporation d'eau par le soleil et s'assurer qu'il n'y ait pas de fuites dans les parois; et
- Suite à l'installation d'une piscine, avoir recours à son remplissage par un camion citerne.



LICENCES CANINES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENTION • NOUVELLE MÉTHODE • COVID-19 • RECENSEMENT 2021

Vu la situation sanitaire à laquelle nous faisons face en ce moment, le Carrefour Canin a dû cesser le porte-à-porte par mesure préventive. Le recensement annuel des chiens pour l'année 2021 se fera donc par la poste. Si vous étiez le gardien d'un animal déjà enregistré au Carrefour Canin, vous recevrez une lettre par la poste afin de vous inviter à prendre la licence annuelle.

Par contre, si vous avez récemment fait l'acquisition d'un nouveau compagnon, vous avez un délai de 15 jours pour l'enregistrer à partir du moment où il arrive dans votre foyer, à moins qu'il n'ait pas atteint l'âge de 4 mois.

Pour connaître les différents moyens pour vous procurer une licence au montant de 30 \$ par chien valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, veuillez nous contacter au 450 752-2646 ou consulter notre site www.carrefourcanin.com

RABAIS AINÉS

Si vous avez 65 ans ou plus, prenez note que le Carrefour Canin vous offre une licence gratuite, mais elle est tout de même obligatoire, alors ne tardez pas !

Service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée



Avertisseurs de fumée

Un avertisseur de fumée, ou détecteur de fumée joue un rôle important dans la réduction des décès et des blessures par le feu. Il alerte les occupants d'un logement ou d'une maison lorsqu'il y a présence de fumée en émettant un signal sonore, ce qui permet de réagir rapidement. En cas d'incendie, sachez que vous avez moins de 3 minutes pour évacuer votre maison... L'avertisseur de fumée reste le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour sauver des vies!

Il est obligatoire d'avoir au moins 1 avertisseur de fumée à chaque étage, y compris au sous-sol et dans le corridor près des chambres où l'on dort.

Chaque mois

Vérifiez vos avertisseurs en appuyant sur le bouton d'essai quelques secondes pour entendre le signal sonore. Si vos avertisseurs de fumée sont reliés à un centre de télésurveillance, avertissez d'abord votre fournisseur avant de faire le test.

Chaque année

Procédez au nettoyage de vos appareils à piles en passant légèrement l'aspirateur à l'intérieur et à l'extérieur du boîtier. Si vous possédez des appareils photoélectriques, nettoyez-les à l'extérieur seulement, car il ne faut jamais les ouvrir. Pour terminer, vérifiez la capacité de l'avertisseur à détecter la fumée en approchant une chandelle qui vient d'être éteinte et qui produit de la fumée.

À savoir...

- Tous les avertisseurs de fumée doivent respecter les normes canadiennes et avoir le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada.
- Privilégiez des piles longue durée comme celles au lithium ou utilisez des piles rechargeables (seulement si elles sont recommandées par le fabricant de l'appareil).

- Remplacez les piles des avertisseurs de fumée quand vous entendez un signal sonore intermittent et lorsque vous emménagez dans un nouveau lieu.

- Comme les avertisseurs ont une durée de vie limitée, vous devez les remplacer tous les 10 ans.

Quelques statistiques

Sur quelque 4 700 bâtiments résidentiels incendiés annuellement, seulement 68 % étaient équipés d'un avertisseur de fumée ou d'un système d'alarme incendie. Dans 15 % des cas, il n'y avait aucun équipement de sécurité incendie.

Dans les cas où les bâtiments résidentiels étaient munis d'équipements de sécurité incendie (avertisseur de fumée ou système d'alarme incendie), près de 25,5 % de ceux-ci ne fonctionnaient pas.

Pour obtenir de plus amples renseignements, n'hésitez pas à consulter le site du gouvernement du Québec : [www.quebec.ca / Sécurité et situations d'urgence / Sécurité incendie / Équipements de sécurité incendie pour la maison](http://www.quebec.ca/Sécurité_et_situations_d'urgence/Sécurité_incendie/Équipements_de_sécurité_incendie_pour_la_maison).

Autorisation de brûlage – Feu à ciel ouvert

En aucun cas, vous ne pouvez faire de feu à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du Service de la prévention incendies.

Les feux à ciel ouvert sont interdits toute l'année dans le périmètre urbain.

Les feux à ciel ouvert sont interdits sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Mélanie **du 15 juin au 31 août**.

Toute demande d'autorisation doit être faite par écrit (formulaire papier ou en ligne: www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu_au_moins_24_heures_avant_le_moment_désigné).

Vous ne pouvez faire que 3 demandes d'autorisation de brûlage à l'intérieur de 12 mois.

Sûreté du Québec

Protéger son domicile

Il n'y a pas de scénario plus désagréable que de découvrir que des voleurs sont entrés dans votre demeure et y ont subtilisé vos biens. Votre intimité ayant été brimée par ces inconnus vous occasionne une gamme d'émotions dont vous seriez clairement passée. Et que d'ennuis en perspective pour le remplacement de vos biens disparus...

Contrairement à la croyance populaire, les introductions par effraction ne se font pas nécessairement le soir ou la nuit; elles ont aussi lieu de jour. Il existe des moyens simples et efficaces pour diminuer les risques d'être victime de ce crime. Voici donc une série de conseils pour vous aider à protéger votre domicile contre les cambrioleurs :

Dans la vie de tous les jours :

- Verrouiller les portes et fenêtres en tout temps.
- Garder les entrées et garages bien illuminés la nuit.
- Protéger les ampoules extérieures.
- Tailler haies et arbustes pour minimiser les cachettes possibles.
- Créer l'impression que sa résidence est occupée en tout temps.
- Éviter de laisser à l'extérieur des outils ou objets qui pourraient servir à briser les fenêtres ou forcer les serrures.
- Utiliser une minuterie pour régler l'éclairage extérieur.
- Effectuer un contrôle de sécurité de tous les accès, et corriger leurs faiblesses.
- Installer des serrures et verrous sécuritaires sur toutes les portes extérieures, y compris les portes de garage.
- Installer des dispositifs secondaires de verrouillage (clous, barres) sur fenêtres et portes coulissantes accessibles.

- Augmenter la résistance des cadrages de portes.
 - Faire installer un système d'alarme.
 - Ne garder pas d'importante somme d'argent chez vous.
 - Garder vos objets précieux dans un coffret de sûreté à votre institution financière.
 - Identifier vos biens au moyen d'un burin.

En cas d'absence prolongée :

- Avertissez les gens de votre entourage immédiat en qui vous avez confiance de la durée de votre voyage et donnez-leur une clé et un numéro de téléphone pour vous joindre en cas d'urgence (si possible).
- Demandez à une personne digne de confiance d'aller récupérer les journaux et le courrier durant votre absence ou interrompez la livraison si vous n'avez personne pour s'en occuper.
- Durant l'hiver, faites déneiger votre stationnement et demandez à cette même personne de faire des traces de pas et de pneus pour laisser croire que vous êtes présent.
- Évitez d'inscrire dans les médias sociaux (Internet) que vous partez en voyage en expliquant en détail l'heure et la date du départ ainsi que celle du retour. Quelqu'un de mal intentionné pourrait profiter de cette information pour vous rendre visite à votre domicile alors que vous n'y êtes pas.

En cas d'urgence ou pour signaler tout suspect ou toute situation suspecte, veuillez composer le 310-4141 (ligne terrestre) ou *4141 lors d'appel provenant d'un cellulaire.



Geneviève Jetté
Poste de la MRC de Joliette
Sûreté du Québec

COMITÉ DE SURVEILLANCE DE QUARTIER



LA PROTECTION DU VOISINAGE DE SAINTE-MÉLANIE

Jusqu'à maintenant, plus de 40 surveillants répartis dans 5 quartiers partout sur le territoire de Sainte-Mélanie offrent une surveillance des résidences avoisinantes et signalent tout individu, véhicule ou situation suspecte, le tout en collaboration avec la Sûreté du Québec et du conseil municipal. Merci à tous !

Les citoyens qui désirent s'impliquer comme surveillant ou avoir plus d'informations, veuillez communiquer par courriel avec le Comité de surveillance de quartier bonvoisin.ste-melanie@hotmail.com

Services MRC de Joliette

Transport offert dans le cadre de la campagne de vaccination contre la COVID-19

Pour réserver votre transport



450 759-8931



Le préposé vous demandera les informations suivantes :

Votre nom, les coordonnées pour vous joindre, l'adresse exacte d'embarquement et de destination, la date du transport, l'aide à la mobilité utilisée lors du déplacement (cane, fauteuil, marchette, déambulateur, etc.) ou la présence d'un chien d'assistance ou d'un chien guide, l'heure de rendez-vous ou d'arrivée à destination, et si prévue, l'heure d'embarquement pour le retour et si vous serez accompagné ou non.



La **tarification habituelle** s'applique variant de 4,50 \$ à 8 \$ pour un aller-retour selon le lieu de résidence.



L'**horaire des réservations** : du lundi au vendredi de 6h à 18h et de 7h30 à 18h samedi et dimanche.

Pour les déplacements du mardi au vendredi, réservez au plus tard la veille avant 15h.

Pour les déplacements du samedi dimanche et lundi, réservez au plus tard le vendredi avant 15h.

Laissez-nous le soin de vous conduire à votre vaccin !

Service aux aînés

Résidence D'Ailleboust

Tout va bien chez nous. La Covid-19, nous a beaucoup frappé depuis mars 2020. Ça nous a occasionné des pertes humaines; des gens infectés ont bravé la Covid et en sont sortis gagnants, beaucoup de frais supplémentaires, logements inoccupés, frais de désinfection et toutes sortes de frais connexes, mais financièrement, on s'en sort bien.

Et nos locataires, étant bien disciplinés, rigoureux dans leurs comportements, ont fait en sorte que personne n'a été infectée au cours de cette deuxième vague. Tous les logements qui étaient libres sont maintenant occupés. Il ne nous reste qu'un 4 ½ disponible pour le 1er juillet. Si vous êtes intéressés à venir habiter chez nous, appelez-nous au 450 889-1800. Si c'est pour un autre logement, laissez-nous votre nom et on vous contactera si un logement se libère.

La vie communautaire et l'ambiance sont très bonnes. Tous nos locataires vivent une période de confinement pas facile mais restent malgré tout optimistes, avec le vaccin qui



s'en vient et les beaux jours du printemps qui se montrent timidement le nez.

Nous tenons à remercier la Municipalité qui nous a permis de se servir de son application ZOOM et son soutien financier concernant les taxes municipales.

Vous pouvez en tant que proche aidant (soutien psychologique et bris de la solitude) venir visiter vos proches, une personne à la fois et par jour, en vous identifiant à l'entrée, en vous lavant les mains, en vous rendant directement chez votre proche, tout en gardant votre masque dès l'entrée à la résidence et en tout temps chez la personne visitée.

Merci de m'avoir lu.

Marcel Loyer, président

Organismes communautaires

Association québécoise de défenses des droits des retraités et préretraités de Saint-Mélanie (A.Q.D.R.)

Le comité de l'Association Québécoise de défenses des droits des retraités et préretraités de Sainte Mélanie (A.Q.D.R.) fêtera ses 40 ans en septembre si le confinement est terminé, ce que nous espérons grandement. Nous sommes déjà en préparation. Un peu plus 25 000 membres au Québec unissent leur voix pour aider aux divers comités pour défendre les droits des gens âgés de 50 ans et plus.

Pour devenir membre ou renouveler votre carte, vous pouvez contacter Mme Diane St-Denis au 450 889-8198 ou Mme Johanne Vincent au 450 889-8977. Votre carte de membre vous offre des privilèges lors de vos achats commerciaux et des privilèges auprès de l'assurance la Capitale. Le coût est de 20 \$ par année.

Les rencontres entre nous sont encore interdites, mais soyez assurés que le travail des bénévoles se poursuit. Nous avons à cœur notre mission.

Nous avons un nouveau numéro de téléphone pour joindre le service d'un transport médical. Vous devez contacter M. Denis Filiatrault au 438 397-4856 (numéro sans frais) pour prendre un rendez-vous et connaître les règles.

Nous vous suggérons d'embellir nos journées en partageant avec les gens qui nous sont chers, faire un petit appel conférence avec ceux qui sont sur Internet, faire des appels téléphoniques, faire un p'tit coucou ou juste un comment allez-vous, une petite gâterie laissée à la porte, un petit bye bye devant la fenêtre, un geste, juste un, imaginez la différence que cela procurerait aux gens. Merci de faire la différence.



Cercle de Fermières Sainte-Mélanie

Au risque de me répéter, le Cercle de Fermières ne peut reprendre ses activités coutumières jusqu'à ce que les mesures de confinement soient levées, nos locaux doivent donc demeurer fermés, au grand regret de toutes. Aussitôt que les choses changeront, nous vous informerons rapidement.

Nous avons appris que le Congrès provincial des CFQ, prévu en juillet 2021, a dû être annulé. En conséquence, il n'y aura pas d'exposition des pièces concours de 2019 (le congrès 2019 ayant été annulé), pas d'envoi des pièces 2020 et pas de nouveau concours d'artisanat textile en 2021, le concours de 2020 étant reconduit pour la prochaine saison.

Dans un autre ordre d'idées, je veux vous annoncer une bien triste nouvelle, le décès d'une des membres du

CA 2019/2020, notre dévouée responsable des arts textiles, madame Line Adam. Son sourire nous manque déjà et je suis certaine que vous vous joignez à moi pour offrir à ses proches nos plus profondes sympathies.

Je suis convaincue que nos membres font preuve de prudence, de résilience et de patience et je suis persuadée que nous avons toutes hâte de pouvoir nous réunir à nouveau.

Je termine avec le slogan de cette année, Fière d'être Fermière, et restons debout dans la tourmente.

Diane Emard
présidente



Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie

Bonjour à tous les membres du Club de l'Amitié,

Les contraintes que nous avons subies en 2020 en lien avec la pandémie de la COVID-19, soit entre autres, aucun rassemblement, nous a privés des plaisirs que nous éprouvions lors des activités, souvent prioritaires pour certains membres, et qui leur permettaient de se réunir et raconter leur histoire de vie.

Avec l'année 2021, nous espérons retrouver nos anciens et anciennes amies ou en retrouver de nouveaux.

Depuis presque un an, nous suivons religieusement les consignes du gouvernement de monsieur Legault dans le but de nous rassembler de nouveau. Il est vraiment dommage que certaines personnes ne les respectent pas.

Concernant la tenue de l'assemblée générale annuelle prévue au mois d'avril et l'ouverture des activités en semaine, nous attendons les nouvelles du réseau FADOQ, qui nous dictera les procédures à suivre. Présentement, la salle Oasis s'ennuie de ne voir personne qui franchie la porte. Continuez de prendre soin de vous.



À bientôt, j'espère.

Pour renseignements :

Jean-Luc Lapierre, président

450-889-2019

Ginette Gravel

450-889-2566

Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie

Malgré la pause qui se prolonge concernant les activités de groupe et espérant une reprise en 2021, le Comité jumelage demeure bien actif, toutes les relations se faisant évidemment à distance.

Dans le cadre de la semaine de relâche du 8 au 12 février en France, à Saint-Pardoux, madame Marie-Josée Dutisseuil, directrice du Centre des loisirs de Saint-Pardoux, a choisi d'organiser « Une semaine du Québec ». Elle nous a donc contactés pour avoir notre appui.

Sur la recommandation de Claude-Yvon Saint-Cyr, nous avons proposé à madame Sylvie Thifault de prendre en main ce projet. Madame Thifault vient de prendre sa retraite, elle était encore tout récemment enseignante à l'école Sainte-Hélène.

Sur le thème de « l'hiver au Québec », madame Thifault a obtenu la participation enthousiaste de plusieurs enfants qui ont créé chacun une présentation d'une qualité exceptionnelle (tableau avec texte & photo, court métrage cinéma). Les participants sont tous des enfants de Sainte-Mélanie, parmi eux : Maély et Laurie Beauchesne, Rafaël et Louka Benavent,

Zach-Olivier Poulin, Charlotte Roy, Charly Poulin, Louka et Élie Langlois. Félicitations à tous et chacun. Merci aussi à leurs parents qui ont permis la réalisation de ce projet.

Marianne Nadeau a bien voulu apporter son concours et elle a créé une magnifique affiche.

Enfin, Ginette Trépanier a généreusement prêté plusieurs de ses créations (poèmes et photos) ouvrant le sujet au-delà de Sainte-Mélanie jusqu'au pays de la Nation Inuit.

Plusieurs bonnes idées ont été partagées : textes, photos, vidéos... qui représentent l'hiver au Québec.

Madame Marie-Josée Dutisseuil vient de nous écrire ces mots : « Toutes les créations que nous a envoyées Sylvie Thifault venant de plusieurs enfants de Sainte-Mélanie, les poèmes et photos de Madame Trépanier nous ont servi pour une exposition et un temps de parole. Merci encore à vous tous pour avoir transporté nos enfants dans votre monde pendant quelques jours!!!! » Et voilà « une semaine du Québec » en Périgord réussie.

D'autre part, le site internet www.jumelagesainte-melanie.org demeure aussi actif en publiant des rubriques sur la vie à Sainte-Mélanie, sur son histoire avec en particulier des photos anciennes de la culture du tabac. Si vous voulez partager vos souvenirs et ceux de vos ancêtres sur la vie de Sainte-Mélanie du temps passé, vous êtes les bienvenus. Le site internet de nos homologues périgourdins (<https://www.jumelage-leshautsdedronne.org/>) a ouvert une rubrique « photo » où vous pouvez partager vos prises dont vous êtes les plus fiers.



Le renouvellement des cotisations a débuté; la réponse est excellente et c'est une autre démonstration de la vitalité du Comité de jumelage malgré la pandémie. Merci à nos membres pour leur fidélité.

Micheline Vincent et Yves Blanc

Communications pour le Comité jumelage



Culture en Action

Nouvelles de Culture en Action

Changement de présidence : Mme Diane Gagnon a dû se retirer de la présidence de Culture en action et nous la remercions pour son travail depuis son élection. Par le fait même, lors de sa rencontre du 8 février 2021, le conseil d'administration a élu M. Gilles Tessier comme président par intérim jusqu'à l'assemblée générale. C'est un retour pour M. Tessier qui avait été président précédemment. Le Conseil le félicite et lui offre tout son soutien dans les défis à relever. À la suite du changement de poste de M. Tessier, Mme Jacinthe Dugré a été élue au poste de vice-présidente, coordonnatrice d'événements. Nous l'accueillons fièrement dans l'équipe avec toute son expérience et ses idées.

Le conseil d'administration 2021 de culture en action se compose de :

Gilles Tessier, président, Didier Pain, vice-président (affaires internes), Jacinthe Dugré, vice-présidente (coordonnatrice d'événements), Mario Savoie, secrétaire trésorier et les administrateurs Jean-Paul Daoust, Diane Gagnon, Bernard Pilon et Patrice Rondeau.

Capsules vidéo en préparation

Tel qu'annoncé dans le dernier numéro de l'Écho du Coteau, nos travaux avancent dans notre planification pour la production de capsules virtuelles "poésie-réconfort" avec les artistes qui devaient participer au Rendez-Vous Poésie en Couleurs de l'automne dernier. Il s'agit pour le volet poétique, de Jean-Paul Daoust, Caroline Fortin, Anne-Sophie Poisson et Gaétan Dostie et pour le volet musical, Yves Lambert. Ces capsules seront accessibles sous peu sur diverses plateformes numériques dont notre site internet et Facebook.

Soyez à l'affût et consultez notre site web pour l'annonce des dates de diffusion des 4 capsules vidéo.

Mario Savoie,
Secrétaire trésorier
Culture en Action

www.cultureenaction.com
cultureenaction2018@gmail.com



Entraide communautaire Sainte-Mélanie

J'aimerais dire un grand merci à tous nos donateurs et bénévoles impliqués dans l'Entraide Communautaire de Sainte-Mélanie.

Malgré la pandémie et le fait que nous n'ayons pas pu faire de guignolée dans la rue, nous avons ramassé plus de 13 956 \$ soit près de 4000 \$ de plus que l'an dernier. Une augmentation importante des dons s'est faite par le biais de dons en ligne (Canadon) en passant par le site de la Municipalité. Ce moyen, étant très facile à utiliser et sûr, permet l'envoi de reçus de dons de charité de façon automatique. Ce qui nous simplifie la vie à nous aussi.

J'aimerais remercier particulièrement la Municipalité, IGA Guilbeault et Moisson Lanaudière pour leur aide précieuse.

Nous avons une nouveauté cette année. L'organisme Acte de vie de Joliette a préparé 5 repas de Noël complets qui ont pu être remis à 5 familles que nous aidons. Ce geste a été grandement apprécié.

Le IGA a pu nous remettre 40 caisses de denrées grâce aux dons de 10 \$.

Panier de Noël

Malgré la pandémie et le fait que nous ne pouvions pas compter sur un grand nombre de bénévoles, nous avons réussi à préparer de bons paniers accompagnés de bons d'épicerie pour un montant de 3 175 \$. La préparation des paniers s'est faite sur 2 semaines et la distribution sur 2 journées. Nous avons distribué des paniers à 22 familles



Comptoir vestimentaire

Le comptoir est ouvert depuis le mois de février les mardis entre 13h00 et 15h30 avec des consignes de sécurité strictes.

Un merci spécial à Alex Quintin et sa famille pour nous avoir récupéré des légumes qui auraient autrement été jetés aux poubelles.

Un merci bien mérité à Guylaine, Michel, Sylvie, Stéphane et Alexandra qui ont permis à l'Entraide communautaire de Sainte-Mélanie de rester opérationnel.

Didier Pain
président

Aide-mémoire

Le personnel de l'administration

Téléphone: 450 889-5871 - Télécopieur 450 889-4527
10, rue Louis-Charles-Panet, J0K 3A0

Urgence 450 803-0825 (réseau routier, aqueduc, égout)

Horaire

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 17h
Vendredi de 9h à midi (fermé en après-midi)

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim	Me François Alexandre Guay	Poste 222	dg@sainte-melanie.ca
Secrétaire-trésorière adjointe	Martine Malo	Poste 223	martine.malo@sainte-melanie.ca
Technicienne-comptable	Sylvie Arvisais	Poste 232	sylvie.arvisais@sainte-melanie.ca
Secrétaire-réceptionniste	Francine Chaput	Poste 221	info@sainte-melanie.ca
Inspecteur en bâtiment et en environnement	Tony Turcotte	Poste 224	urbanisme@sainte-melanie.ca
Inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement	Sylvain Nihouarn		urbanisme@sainte-melanie.ca
Technicien en loisirs	Martin Alarie	Poste 234	martin.alarie@sainte-melanie.ca
Contremaître au service des Travaux publics	Gabriel Charette	Poste 236	tp@sainte-melanie.ca
Contremaître adjoint au service des Travaux publics	Dominic Durand		
Journaliers au service des Travaux publics	Marcellin Beauséjour / Maxime Beauséjour / Olivier Dubois		

Les membres du conseil municipal

Mairesse et conseillère de la MRC de Joliette	Françoise Boudrias	450 889-5871 poste 225
OMH, Travaux publics	Daniel Gravel, District numéro 1	450 889-2327
Communautaire, Familles et Hygiène du milieu	Jasmin Boucher, District numéro 2	450 758-6235
Aînés, MADA, Vieillir dans sa communauté rurale, CCU, Jumelage, Plan développement stratégique	Denis Filiatrault, District numéro 3	514 794-2337
Sécurité publique de la MRC de Joliette, CCU	Gilbert Perreault, District numéro 4	450 889-5345
Administration générale, Bibliothèque, Entraide Communautaire, Loisirs et culture	Geneviève Poirier, District numéro 5	450 889-5871
Loisirs et culture, Politique familiale et MADA, Régie du parc des Chutes	Nathalie Lépine, District numéro 6	450 916-3608

Salles municipales, bibliothèque municipale et camp de jour estival

Location des salles municipales et camp de jour estival	450 889-5871 poste 234	20, rue des Ormes	Martin Alarie, technicien en loisirs
Centre des loisirs / Local Jeunesse L'Amigo / Patinoires	450 889-5871 poste 235	20, rue des Ormes	
Salle Jean-D'Ailleboust (salle du conseil)	450 889-5871 poste 229	10, rue Louis-Charles-Panet	
Bibliothèque Louise-Amélie-Panet	450 889-5871 poste 228 biblio111@reseaubibliocqlm.qc.ca	940, route Principale	Ghislaine Beaufort coordonnatrice poste 239

Associations et organismes de Sainte-Mélanie

A.Q.D.R. de Sainte-Mélanie	Diane Garand-Saint-Denis	450 889-8198	
BON VOISIN BON OEIL (surveillance de quartier)		bonvoisin.ste-melanie@hotmail.com	
Cercle de Fermières	Diane Emard	450 886-5836	Local: 450 889-5871 poste 230
Club de l'Amitié FADOQ Sainte-Mélanie	Jean-Luc Lapierre	450 889-2019	Salle Oasis-Joly: 450 889-4642
Club de bridge de Sainte-Mélanie	Gaétan Dubreuil	450 889-7597	gdubreuil58@gmail.com
Comité de Jumelage de Sainte-Mélanie	Yves Blanc	450 889-1315	www.jumelagesainte-melanie.org
Comité loisirs de Sainte-Mélanie	Martin Alarie	450 889-5871 poste 234	www.loisirs-ste-melanie.org
Conseil d'établissement de l'École Ste-Hélène	Joël St-Pierre	450 758-3696	
Culture en Action	Gilles Tessier	450 889-5368	cultureenaction2018@gmail.com
Cursillo Sainte-Mélanie	Diane Garand-Saint-Denis	450 889-8198	
Entraide communautaire	450 889-5871 poste 227	Veuillez laisser vos coordonnées sur la boîte vocale	
Infirmière en milieu rural de Sainte-Mélanie	450 755-2111 poste 3381	Disponible les jeudis à Sainte-Mélanie sur rendez-vous	
Office d'habitation au Coeur de chez nous	Mélanie Gallant	450 750-5091	direction@ohcoeur.ca
Passe-partout	Marie-Ève Morrissette	450 758-3500 poste 22686	
Résidence d'Ailleboust	Marcel Loyer	450 752-7312	
Soccer	Martin Lépine	450 889-2342	
Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale		450 759-2237	

Contacts et numéros utiles

École Ste-Hélène	450 758-3696	Régie du parc des Chutes	450 883-6060
Ministère du Transport	450 759-5667	Centre de services scolaire des Samares	450 758-3500
Conditions routières	1 800 355-0511	Service prévention incendies	450 759-4415 jour
Bureau de poste	450 889-4411	St-Charles-Borromée	450 750-6200 soir et fin de semaine
MRC de Joliette	450 759-2237	EBI Environnement	450 836-7031
Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière	450 752-0602	Sûreté du Québec	310-4141
Parc de récupération Nord-Ben (1481, rue Raoul-Charette)	450 759-9007	Accès direct service de police	(*4141 - cellulaire)
Carrefour canin Lanaudière (Saint-Paul)	450 752-2646	Fabrique paroisse Ste-Anne	450 753-3055
		Sûreté du Québec	450 759-5222
		Renseignements administratifs	